



# **L'AILERON**

**Journal de l'Association de Vol à Voile Champlain**

Textes des membres; mise en page: Jean St-Germain

**Avril 2000**

## **DÉFIS POUR LE NOUVEAU MILLÉNAIRE**

Je tiens premièrement à remercier tous les membres présents à la dernière AGM pour leur appui à ma candidature en tant que nouveau président du club ainsi qu'à la réélection des membres du conseil d'administration. Ai-je besoin de souligner l'énorme travail qui a été effectué par ceux-ci durant la dernière année? De plus, en étant entouré d'administrateurs fêrus, ma tâche en est ainsi réduite.

Le nouveau millénaire nous apporte donc à tous de nouveaux défis, tant personnels que collectifs. L'une des priorités sur laquelle nous devons nous attarder est la menace, bien réelle, des attaques à répétition de notre voisin. Malheureusement, il semble avoir gagné la première manche à l'égard du terrain de camping que nous serons tenus de fermer. Le conseil d'administration se penche déjà sur la suite des événements, je me contenterai de vous dire que nous n'avons pas l'intention de rester sur la défensive indéfiniment. Des actions plus agressives de notre part sont envisagées. Ceci étant dit, il

est impératif de mettre les modifications à notre aménagement en place, telles que promises dans notre lettre au ministère de l'Environnement, et de les respecter, sinon c'est l'ensemble de nos activités qui est menacé.

Sur une note plus positive à partir de cette année, le vol-voyage sera encouragé et encadré. Plutôt que de dépenser nos énergies sur le recrutement de nouveaux membres, il nous apparaît plus intéressant de donner de la formation avancée à nos membres actifs afin que ceux-ci puissent développer leur dextérité et leurs connaissances afin de devenir de véritables pilotes de planeurs. Il va s'en dire qu'il ne s'agit pas seulement de monter à bord d'un planeur et de partir aux quatre vents, mais de planifier chacun des pas qui nous amènent au vol-voyage. À cet égard, je vous réfère aux différents manuels qui traitent de ce sujet et plus spécifiquement aux exigences nécessaires pour l'obtention d'un certificat de bronze. Une lecture qui, en cette période de l'année, est fort intéressante. Bien entendu les instructeurs seront les pivots de cette activité, mais les membres seniors de notre club sont les bienvenus dans cette entreprise qui vise à faire de nous

de meilleurs pilotes.

Devenir de meilleurs citoyens et de meilleurs pilotes de planeurs semblent des objectifs qui sauront remplir la saison 2000 d'événements gratifiants.

Denis Trudel, votre président.

**Convocation!**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

Vous êtes cordialement invités à une réunion spéciale le 9 avril à 13 h à l'École Nationale d'Aérotechnique située à l'aéroport de St-Hubert.

Les membres de la direction vous entretiendront sur les activités à venir, les changements de procédures de vol et de l'aménagement de notre terrain ainsi que de la date prévue pour le début de nos opérations.

Afin d'éviter les délais, vous pourrez aussi remplir votre demande d'adhésion pour la saison 2000 (n'oubliez pas votre carnet de chèques!).

De plus, les membres du conseil d'administration seront disponibles si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou si vous avez des suggestions sur les opérations et activités au sein de votre club.

Apportez donc votre bonne humeur et votre enthousiasme car il est grand temps de mettre notre saison en branle.

Votre président,

*Denis Trudel*

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION 2000**

Voici la façon de renouveler son membership ou de s'inscrire comme membre de l'AVVC pour cette nouvelle saison.

Les photocopies (obligatoires) des licences, du médical et du certificat radiotéléphoniste, ainsi que le formulaire d'inscription complété, le formulaire de désistement complété et signé et le paiement complet de la cotisation annuelle de l'AVVC doit être reçu par la poste par notre trésorier au moins une semaine avant le premier vol d'un membre. Aucune inscription ne sera acceptée sur le terrain de St-Dominique. S'il manque un des éléments cités précédemment, un membre ne pourra pas voter aux assemblées ni voler en tant que commandant de bord, sans être assuré sur nos aéronefs et être membre de l'AVVC et de l'ACVV (SAC). Le conseil d'administration doit approuver toute demande d'adhésion et le type de membership demandé (formalité).

À l'exception des pilotes-remorqueurs (puisque'ils ne peuvent tous profiter des crédits de vol), tous les types de membres doivent payer en entier leur cotisation de 500 \$. Les crédits de vol qui sont accordés selon certaines types de membre (ex.: conjoints, cadets, etc.)



Traduction du manuel *Soar*

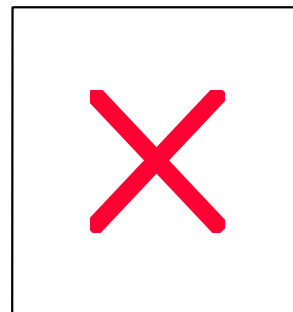
### NOUVEAU MANUEL FRANÇAIS DE L'AVVC

J'ai l'immense plaisir de vous annoncer que le nouveau manuel français de l'A.C.V.V.: Planer et apprendre à piloter des planeurs est enfin arrivé. La dernière édition française datait de 1980 !!! Le nouveau manuel est la traduction de la septième édition du manuel anglais de la S.A.C. SOAR qui sortira cet été. Le manuel anglais sera disponible dès que la sixième édition de 1994 sera écoulee. Nous avons donc une version plus récente que les Anglais !

Le prix de vente de ce nouveau manuel sera de 20 \$, taxes comprises. Il sera possible aux élèves pilotes de recevoir un crédit de 6 \$ sur le prix d'achat du nouveau manuel à l'échange de votre ancien manuel de l'édition 1980.

Je tiens à remercier tous les gens qui ont travaillé de près ou de loin depuis plus d'un an à la traduction de ce manuel. Je tiens à remercier plus particulièrement Jean St-Germain qui, grâce à son expertise, m'a permis de réaliser ce manuel de haute qualité. Je peux vous dire qu'il est meilleur que l'original anglais... Si ce n'était du travail acharné de Jean, le manuel n'aurait certainement pas été disponible avant l'an prochain...

Sylvain Bourque, Coordinateur de la traduction



### DEUX MEMBRES DE L'AVVC HONORÉS À L'AGM DE LA L'ACVV

Deux membres de l'AVVC ont été récompensés pour leurs accomplissements dans la communauté du vol à voile lors de l'assemblée générale des membres de l'ACVV - SAC qui s'est tenue à Laval la fin de semaine du 4 mars. Ils ont reçu :

Trophée Instructeur de l'année: Gabriel Duford, AVV Champlain; Trophée Hank Janzen (contributions à la sécurité): Sylvain Bourque, AVV Champlain.

Nous tenons à profiter de l'occasion pour féliciter Gabriel Duford pour son prix et son énorme implication en 1999. En 1998, il était arrivé deuxième. Nous devons être fiers d'avoir un chef instructeur qui a été reconnu comme étant l'instructeur de l'année au Canada. Chapeau!

Je tiens également à remercier tous les membres de Champlain qui m'ont aidé dans mon implication au niveau du club et de la sécurité et qui m'ont ainsi permis de gagner ce trophée. Je tiens à remercier plus particulièrement Jean St-Germain, avec qui le nouveau manuel de pilotage a été si agréable à traduire et à cause de la grande qualité du résultat final, autant sur la mise en page que la qualité du texte final.

*Sylvain Bourque*



### SÉMINAIRE SUR LA SÉCURITÉ DE L'ACVV - SAC

Nous avons maintenant la date officielle de la conférence de sécurité qui aura lieu à Hawksbury: ce sera le 8 avril 2000 de 8 h 30 à 17 h au Club de golf La Cité. Pour s'y

rendre, se diriger vers Hawksbury. Sur la route 17, tournez sur la route 34, direction nord. Tournez ensuite à gauche au premier feu clignotant.

J'encourage très fortement TOUS les instructeurs à être présents ainsi que tous ceux qui se sentent concernés par la sécurité (ça devrait être tout le monde!) Imaginez que tous les membres de Champlain soient présents: même si la conférence est en anglais, il y aura plus de français dans la salle! :-))

Pour rendre cette conférence pratiquement éternelle, j'ai proposé à l'AGM de la filmer. Alors, j'aimerais avoir un volontaire pour filmer cette conférence et rendre les cassettes disponibles à tous au club. Comme ça, TOUT le monde pourra avoir une bonne idée de ce qui se passe du côté de la sécurité au sein de notre Association Canadienne de vol à voile!

Finalement, je veux avoir les réponses de tous ceux qui désirent participer à la conférence parce qu'on a besoin du nombre de personnes pour s'organiser.

Ah oui! Le coût est de 15\$ et ça comprend le lunch et le café... Vous devez confirmer votre présence à Gabriel Duford au 514-527-5330 ou gabriel.duford@sympatico.ca

À bientôt et j'attends les réponses d'un cameraman et de plein de monde qui veulent venir!

*Gabriel Duford*  
Chef instructeur AVVC

## **AMÉNAGEMENT**

Bonjour à toutes et à tous. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une merveilleuse saison de vol à voile et vous communiquer quelques directives que nous devons tous nous imposer pour pouvoir continuer à pratiquer notre sport favori. Par exemple, il est impératif de réduire le bruit et la poussière au minimum pour éviter d'envenimer la situation déjà très difficile avec un de nos voisins immédiats.

Il a déjà adressé plusieurs plaintes à la municipalité ainsi qu'au ministère de l'Environnement (bruit excessif, poussière, roulottes de camping non conformes, etc.)

### **Voitures des membres et de nos visiteurs**

La vitesse sur le chemin conduisant du 7e rang à notre hangar ne devra jamais excéder 10 Km/h, ou moins s'il y a beaucoup de poussière. L'aire de stationnement sera déplacée plus au nord par rapport à la ligne de lot avec nos voisins du rang 7. L'emplacement exact sera déterminé plus tard. Entre temps, nous stationnerons nos voitures entre le chemin et l'étang à partir de l'extrémité sud de celui-ci et en direction de la maison Brideau.

### **Voitures de piste**

tard à 10 h.

*Luc Morin*

Les voitures de piste en attente d'utilisation devront être garées à l'extrémité nord de l'étang. Toute voiture dont le silencieux est défectueux sera interdite d'utilisation. SVP, démarrer plus lentement avec les voitures (bruit, dommage aux voitures et au terrain). On ne doit pas rouler sur les marques de piste (seuils, numéros etc.) Les dalles de béton dont elles sont faites sont fragiles. La confection de ces marques a exigé beaucoup de travail.

### **Piste**

La partie de la piste vis-à-vis l'étang sera gazonnée pour réduire la poussière soulevée à cet endroit.

Une corvée sera organisée sous peu pour ramasser les pierres et combler les trous sur les aires de manoeuvre.

La majeure partie du terrain, de part et d'autre de la piste en gravier, est zonée agricole et la loi exige qu'elle soit maintenue en bon état et cultivée. M. St-Onge qui utilise une partie de nos champs à des fins agricoles, s'est engagé à faucher l'herbe de part et d'autre de la piste en gravier et de l'y maintenir en deçà de 12 pouces. Le sol se détériore rapidement surtout au nord-est de la piste et il faudra le restaurer et l'abîmer le moins possible par la suite pour pouvoir y accéder sans problème.

### **Terrain de camping**

Le conseil municipal de St-Dominique a refusé d'adopter tel quel un règlement prévoyant l'usage complémentaire de roulottes de camping à notre aéroport, moyennant certaines conditions (ex.: installations sanitaires conformes). L'article 4 a été retiré du projet de règlement (91-19.51.0) de modification de règlement de zonage (zone agricole A-14).

La municipalité nous demande donc de nous conformer à la réglementation en vigueur: soit d'enlever nos roulottes du terrain d'ici le 22 mai 2000 à 16 h.

### **Vol en semaine**

Ouf!!! Il est enfin question de vol!!!!!! Je prévois organiser de 2 à 3 jours de vol par semaine lorsque possible cette saison. Les journées seront choisies en fonction de la disponibilité des bénévoles (remorqueurs et instructeurs) et de la météo prévue. Vous serez avisés par courriel de 12 heures à 3 jours d'avance. Pour ceux et celles qui ont besoin d'un instructeur (leçons de vol ou supervision d'élèves pilotes solos), on favorisera les vols de 10 h à 11 h 30 ou après 16 h 30. SVP, arrivez assez tôt pour inspecter, préparer votre planeur et revoir la théorie de vos leçons de vol afin que le premier vol du jour ait lieu au plus

### **MOT DU CHEF-INSTRUCTEUR**

Bonjour à tous, membres de l'Association de Vol à Voile Champlain. Je profite de ce premier numéro de l'Aileron en l'an 2000 pour vous faire part de mes objectifs pour cette autre saison de vol à voile qui s'en vient à grands pas.

Comme vous le savez tous déjà, depuis plusieurs semaines, la plupart des instructeurs, nouveaux comme expérimentés, s'affairent à étudier et à se préparer personnellement pour vous donner le meilleur service possible au cours de la saison. Cet hiver, j'ai pris la responsabilité de préparer et de donner les cours aux pilotes qui désirent devenir instructeur et aux instructeurs voulant se maintenir à jour. Les participants au cours initial (c'est-à-dire les tout nouveaux instructeurs) sont : Jean-François Lamarre (qui ne le connaît pas?), Alain Tremblay (notre plus ancien nouvel instructeur), Richard Martineau (qui prendra de l'expérience en début de saison et jouera pleinement son rôle d'instructeur d'ici l'automne) et Julie Hébert (notre seule personne de la gente féminine,

qui nous apporte beaucoup d'expérience des cadets). Les participants au cours de rafraîchissement sont : Christian Pronovost (une incroyable expérience directement des cadets; il sait très bien s'adapter au contexte de nos activités), Réjean Dallaire (notre ingénieur préféré), Pierre Lavoie (présent en début et fin de saison, toujours prêt!), Gaétan Trudel (toujours plein de bonnes idées) et Luc Morin (qui a pris une énorme expérience avec son implication au vol de semaine l'année dernière). Les autres instructeurs (que vous connaissez) ne sont pas présents au cours de rafraîchissement parce qu'ils sont à l'extérieur du pays ou parce qu'ils n'ont pas jugé nécessaire d'y participer, malgré que la participation était très fortement suggérée.

En début de saison, les instructeurs, peu importe leur expérience, devront faire un vol avec moi ou un autre instructeur que j'aurai désigné afin de déterminer quelles leçons en vol ils seront autorisés à enseigner. Le but de cette façon de faire, ainsi que des cours d'instructeur, est de standardiser l'instruction; j'espère éliminer les longues discussions controversées : " Oui, mais tel instructeur m'a dit qu'un 2-33, ça sort de vrille tout seul! ". Je peux vous promettre que les instructeurs qui seront autorisés à enseigner la vrille seront convaincus qu'un Schweizer 2-33, ça ne sort pas tout à fait tout seul d'une vrille. Aussi, lorsque le représentant de la SAC sera de passage à Champlain, les nouveaux instructeurs et les instructeurs désirant changer de classe d'instructeur feront les examens de la SAC qui s'imposent.

Maintenant, pour les pilotes non-instructeurs, il sera obligatoire (comme lors des années précédentes) de faire un vol avec un instructeur de classe 2 ou 1 afin de pouvoir voler solo. Cela s'applique même pour les pilotes privés qui désirent partir avec leur propre planeur. Même les pilotes qui viennent de faire quarante-quatorze heures en Pensylvanie.

Stupide? Peut-être pour certain pilote, certainement pas pour d'autres : ce sera au chef-instructeur de trancher. L'officier de sécurité, les instructeurs-cadres et moi-même croyons qu'il est toujours bon de faire un vol avec un instructeur une fois de temps en temps afin de se faire souligner les défauts que nous acquérons au fil des années et que personne n'est en mesure de nous faire corriger lorsque nous volons toujours solo. Aussi, il est de ma responsabilité de m'assurer que tous ceux qui décollent de St-Dominique sont compétents et sécuritaires : ce n'est pas parce qu'un pilote possède 2000 heures de vol et qu'il vient d'en faire 50 dans la dernière semaine qu'il se rappelle les règlements de l'air dans un aérodrome non contrôlé et nos règles locales d'opération (dégagement, circuit, etc.). Ne serez-vous pas plus confiant d'être en

circuit en même temps qu'un autre planeur sachant que son pilote a été vérifié par un instructeur? Moi, certainement.

Aussi, pour le transport de passager, je vous rappelle que le pilote doit avoir effectué au moins 5 vols de planeur en tant que commandant dans les 6 derniers mois ou 2 vols avec instructeur dans les 6 derniers mois. Donc, la grande majorité des pilotes au club devront faire, en plus du vol de vérification annuel discuté précédemment, un second vol avec instructeur ou 5 vols solos afin d'être autorisé au vol passager. Vous devez obtenir la signature de l'instructeur (classe 2 ou 1) dans votre carnet. Donc, n'amenez pas vos amis lors de votre première journée au club! De plus, tout pilote doit effectuer au moins 1 vol dans les 30 derniers jours précédant le vol qu'il entreprend. Pour un élève-pilote, la période est de 15 jours. Si cette condition n'est pas vérifiée, trouvez-vous un instructeur de classe 2 ou 1 pour un vol en double!

Lors de la prochaine sortie du guide de l'AVVC, je vous invite fortement à jeter un coup d'oeil dans la section des minimums d'expérience pour voler les différentes machines en solo et en transport de passager. Ceux-ci sont en complète restructuration et un tout nouveau système sera instauré. Le but sera de promouvoir l'atteinte des objectifs (obtention de la licence, vol voyage, perfectionnement, etc.) et de défavoriser l'avancement parfois trop rapide sur les planeurs provoquant plusieurs incidents à faire rougir de honte dont nous avons été témoins l'été passé.

Une nouveauté cette année, vous devrez être membre en règle avant d'effectuer un vol en solo. Autrement dit, si vous n'êtes pas déjà membre lors de votre première journée, même si vous avez votre chèque en main, vous n'aurez pas l'autorisation de voler solo. Alors, planifiez : au moins une semaine d'avance, notre trésorier doit avoir votre chèque et formulaire d'inscription en main.

Finalement, toutes les autorisations en rapport avec les minimums d'expérience, les décisions relatives aux règlements, aux conditions de vol, etc. sont sujets à l'approbation du chef-instructeur ou de l'instructeur-cadre qui le remplace.

Je termine donc en vous souhaitant une merveilleuse saison de vol en toute sécurité et je vous invite à profiter au maximum de chacun de vos vols pour vous améliorer et devenir meilleur pilote. Au plaisir de thermiquer avec vous ou de vous croiser sur la pente du mont Yamaska.

*Gabriel Duford*  
CFI 2000

### **SOLDES IMPAYÉS**

Ce message est envoyé à tous les membres car la lenteur que certains prennent à régler leur solde concerne tous les membres de l'AVVC. Ce message s'adresse toutefois aux membres dont leur nom figure sur la liste des factures non payées que vous trouverez ci-dessous. Serait-il possible de, soit envoyer votre paiement au P.C. à Gilles St-Germain au 120 rue Elmire, Montréal, H2T 1J8, ou au moins nous donner signe de vie au 514-844-7773 à gilllles@sympatico.ca.

Factures non payées - Saison 1999

Charest Martin : 78.85 \$; Côté Sébastien : 46 \$;  
Gagnon Pierre : 92.85 \$; Godin Stéphane : 25 \$; Hébert  
Julie : 18 \$; Pepin André : 293.20 \$; Pepin Pierre : 95.80  
\$; Tanguay Claude : 130.10 \$; Victor Robert : 102.30\$.

Nous sommes dans l'obligation de passer à la seconde étape pour collecter notre dû. Nous vous rappelons que votre facture est payable sur réception et que des frais de retard de 2% par mois sont facturés. Ces soldes ne tiennent pas compte du 2%/mois.

### **PLANEUR MONOPLACE POUR K8 À VENDRE**

Le Club des Outardes a décidé de se départir de son monoplace K8b pour la somme de 7 000 \$, ceci inclut tous les instruments de base (vario, altimètre, vitesse, radio). Ce planeur a été complètement restauré et réentoilé (ailes et empennage) en 1995. Tous les carnets de vol sont complets et disponibles pour examen. On peut en savoir plus en téléphonant à Luc Bernard : 450-922-1315, Claude Montheil : 450-628-2149, Jean Richard : 418-688-1548 ou Gerry Savey : 450-676-7985.

### **NOUVELLES DE MANUEL ALIBAKIR**

Manuel est présentement au Maroc où il travaille en tant que copilote de ligne sur un Beech 1900. Il nous dit que les pompes sont débiles car l'Atlas et la proximité de l'océan font que les conditions sont très propices aux planeurs! On en prend avec le Beech 1900!!!!

## **SESSION DE MISE À JOUR**

Une session de mise à jour aura lieu mercredi le 24 mai à 19 heures à l'École nationale d'aérotechnique située sur l'aéroport de St-Hubert. Les sujets abordés seront les communications et les procédures aux aérodromes non contrôlés.

Cette session s'adresse à tous les membres du club afin de maintenir leur licence en force.

Pour plus d'informations et confirmer votre présence, veuillez contacter Sylvain Bourque par courriel à l'adresse suivante [bourques@videotron.ca](mailto:bourques@videotron.ca) ou par l'entremise de sa boîte vocale (514) 597-5950 #9700.

Copie d'une lettre envoyée au ministère de l'Environnement suite à une plainte de notre voisin. Les engagements pris par le conseil d'administration dans cette lettre concerne tous les membres. Si nous respectons les échéanciers de nos engagements et corrigeons les différents problèmes, le ministère considèrera le dossier comme étant clos.

Boucherville, le 31 janvier 2000

Monsieur Jacques Méthot  
Ministère de l'Environnement  
201, Place Charles-Lemoine, 2ième étage  
Longueuil (Québec)

Monsieur,

Par la présente, je vous informe de notre plan d'action amorcé l'an dernier et qui sera mis en application. Ceci a pour but d'éliminer les irritants subis par nos voisins du 7ième rang dans le cadre de nos activités de vol à voile. Ce plan a été entériné par le conseil d'administration de l'Association de vol à voile Champlain lors de sa réunion mensuelle du 31 janvier 2000.

Dans le but d'enrayer la poussière qui est soulevée par les voitures de nos membres, nous avons mis sur le chemin d'accès, du 7ième rang jusqu'à notre maison, un enduit anti-poussière au mois de juillet 1999. Nous procéderons à l'application de l'enduit annuellement. Cette application se fera au cours du mois de mai, après la fonte des neiges et l'assèchement du chemin d'accès.

Nous avons demandé et continuerons de demander à nos membres de ralentir leur vitesse et de respecter les limites des terrains des voisins lorsqu'ils empruntent le chemin. Nous voulons mettre deux pancartes, une à l'entrée et l'autre à la sortie, indiquant que la vitesse maximale est de 10 km/h sur le chemin d'accès.

Nous avons entrepris le remplissage de la moitié ouest de notre étang. Nous prévoyons terminer cet aménagement au printemps 2000. Par la suite, cette portion de terrain ainsi que la portion de la piste vis-à-vis l'étang seront gazonnées au printemps 2000 dans le but d'éliminer la poussière soulevée à cet endroit.

Lorsque les travaux de remplissage et de gazonnage seront terminés, nous déplacerons notre aire d'attente à une distance maximale de nos voisins. Cette distance est limitée pour des raisons de sécurité, vue la petite dimension de notre piste. Nous déplacerons notre "boîte de vol" à plus de 150' de la limite de terrain de nos voisins du 7ième rang. Nous avons tenté au mois de juin 1999 de déplacer la boîte de vol à l'extrémité nord de l'étang actuel mais l'expérience s'est avérée très dangereuse pour nos activités de vol à voile. Après deux semaines et après plusieurs incidents, nous avons pris la décision de remettre la boîte de vol à son endroit original en attendant de finir le remplissage de l'étang et d'installer définitivement la boîte de vol au 2/3 nord du lac.

Nous demanderons que les voitures de pistes, en attente d'aller récupérer les planeurs venant d'atterrir, soient stationnées à l'extrémité nord de l'étang. Antérieurement, elles étaient stationnées à l'extrémité sud du lac, à proximité de la boîte de vol et près de nos voisins. Nous avons demandé et continuerons de demander à nos membres de démarrer plus lentement avec les voitures de piste. Nous allons également interdire l'utilisation de toute voiture de piste dont le silencieux est défectueux.

Finalement, nous installerons une toilette sèche près de notre boîte de vol pour la période estivale.

Nous continuerons de faire part à nos membres l'importance de respecter notre voisinage. Nous voulons également vous informer que nous n'avons pas l'intention pour le moment d'augmenter le nombre de membres ou l'affluence des vols. Dorénavant, vous pourrez communiquer avec Denis Trudel, Président 2000 de l'AVVC et responsable de ce dossier, au 450-653-1606 (domicile).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sylvain Bourque,  
Secrétaire exécutif - 2000 - AVVC